

Je parle avec le plus grand sérieux de ce qui arrive au Parlement. Faisant montre d'une grande sagesse, Votre Honneur a exposé au début de l'après-midi les difficultés du Parlement. Monsieur l'Orateur, je me suis opposé aux modifications apportées au Règlement. On a dit que les changements le simplifieraient et permettraient une plus grande efficacité. En procédant de la sorte, le gouvernement a dévitalisé cette institution.

• (3.30 p.m.)

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Un député ne peut pas arriver à saisir le Parlement d'une question de nos jours. Les représentants sont en train de devenir des données utilisées pour les statistiques et pour la propagande. Des questions particulièrement importantes pour les Canadiens sont soulevées chaque jour au moment de l'ajournement. Et pourquoi? Aux termes du Règlement, Votre Honneur demande s'il y a unanimité. La réponse est toujours «non» du côté gouvernemental. Toute velléité est étouffée de ce côté-là. Cette Chambre n'étudie rien qui ne soit passé automatiquement au tamis des considérations partisanses.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'arrogance du gouvernement actuel perce encore une fois dans l'article auquel on a proposé un amendement. Ce n'est pas mon opinion que j'exprime en ce moment, mais je veux montrer combien ce sentiment se répand. Je veux citer les vues de John Varley qui était un dirigeant des étudiants libéraux et le président des étudiants libéraux du Canada. Il a cessé d'exercer cette fonction après son discours. Il a dit:

Le comportement récent du premier ministre démontre qu'il est devenu «très arrogant»,...

Il s'attaque ensuite à certains mots employés, prononcés ou mimés, dans cette Chambre. Au sujet de l'expression employée par le premier ministre, voici ce qu'a dit M. Varley:

«La population canadienne sait fort bien qu'il ne s'agissait pas de *fuddle-duddle*...»

Si nous adoptons cet article, monsieur l'Orateur, nous bâillonnerons tout simplement un comité établi en vertu de cette disposition. C'est faire preuve d'arrogance que d'inscrire cet article dans un bill de ce genre. Pourquoi cette modification? Pourquoi ne pas l'avoir laissé dans sa forme originale qui donnait au comité le droit de faire des recommandations ou de rejeter des propositions? La réponse est simple. Le gouvernement a conclu qu'il ne peut même pas se fier à sa majorité au sein des comités.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il craint que bon nombre de ses députés ne comprennent à quel point il a eu tort. Si les murs avaient des oreilles, les ministres pourraient entendre certaines des critiques formulées par des députés qui pourtant ne manquent jamais d'appuyer le gouvernement! Le ministre de la Justice se trouve dans une situation différente. Il a été placé sur un piédestal. C'est

un homme qui croit au Parlement. Je lui conseille, à lui qui croit au Parlement, d'accepter cet amendement. S'il l'accepte intégralement, personne ne pourra dire que le ministre de la Justice n'a pas été le premier à accepter les propositions de l'opposition.

Comme je le signalais tantôt, l'amendement vise essentiellement à accorder au comité le pouvoir de recommander que les textes réglementaires soient approuvés, modifiés ou abrogés. C'est aussi simple que cela. Le Parlement est votre institution et non la mienne. Le premier ministre a dit: si les gens ne sont pas contents, tant pis. Lorsque les syndiqués sont venus de Montréal, le premier ministre a rappelé les paroles immortelles de Marie-Antoinette, mais il ne leur a pas dit de manger de la brioche. Il a employé une expression plus moderne.

Par cet article, le gouvernement tente une fois de plus de s'arroger un pouvoir absolu. Je vois d'ici comment procédera le comité chargé d'examiner les textes réglementaires. Il sera nommé, il sortira, il discutera, il reviendra et dira, «Il faut vous dire, monsieur le ministre, que nous avons discuté la question, lu l'article, et examiné le texte, mais faute d'indépendance, nous ne pouvons rien dire; et le fait que le Parlement ne l'exige pas de nous, nous confirme dans notre position.» Nous en avons aujourd'hui un autre exemple dans le Livre blanc. J'y reviens car c'est un exemple qui ressort comme un bâtiment dans la plaine de l'Ouest par temps brumeux.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est clair comme le jour. Le gouvernement dit depuis plus d'un an que nous aurons la démocratie de participation. Cela ne s'applique pas aux comités ni aux députés. Ils peuvent parler, mais ils ne peuvent prendre part à aucune décision. Le gouvernement a annoncé qu'il donnera cette occasion magnifique aux Canadiens. Que fait-il depuis un an et demi par le Livre blanc? Il sape terriblement l'économie canadienne à cause de la peur qu'engendre son application.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Les plus puissants libéraux honorés des plus hautes décorations ne font pas exception. M. Bruce Hutchison a parlé de cette question l'autre jour dans un article intitulé: «Victory by Default». Voici ce qu'il a dit:

Le gouvernement canadien passe pour un maître sans pareil dans l'art de la propagande.

Il est ensuite question du ministre des Finances. L'auteur parle de l'arrogance du ministre qui, selon moi, n'en a pas le monopole. Il ajoute que le ministre des Finances est:

...le genre d'homme qui, le lendemain de la destruction nucléaire et finale du monde, prouvera au moyen de données indiscutables, que la destruction, en chiffres désaisonnalisés, n'est que de 99 et non de 100 p. 100.

Nous ne voulons pas de facteurs saisonniers dans l'examen de ces textes. Je sais qu'au fond, le ministre aimerait permettre cet amendement, mais le premier ministre est toujours dans l'ombre pour surveiller ses gens